

Mairie de Seyne-les-Alpes (04)
Etude de définition, de programmation et de faisabilité
d'un projet de refuge d'altitude sur la Montagne de la Blanche
(site de la Résinière, 2233m d'altitude)
Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

• Contexte de la consultation

Soucieuse de valoriser l'ensemble de ses ressources au sein l'espace valléen du Pays Dignois, la commune de Seyne-les-Alpes envisage de dynamiser sa politique touristique. Tirant les leçons des effets bénéfiques, des contraintes et des limites de l'aménagement montagnard, la commune souhaite aujourd'hui diversifier l'accueil et les pratiques de découverte de la montagne sur son territoire. Associée à une politique patrimoniale et culturelle locale forte, cette approche de "la montagne à redécouvrir" constitue, en effet, un enjeu stratégique pour le territoire et les acteurs du tourisme en Pays Dignois.

Dans ce contexte, la commune projette la construction d'un refuge d'altitude, sur le site de La Résinière, à 2 233 m, au cœur des paysages sauvages de la Montagne de la Blanche.

Espace naturel de qualité, très fréquentée par les randonneurs et les naturalistes, le territoire de la Grande Montagne (entre le Col de la Pierre et le Col des Têtes) et le site de La Résinière constituent un secteur privilégié pour proposer une offre d'hébergement en montagne. Le département des Alpes-de-Haute-Provence ne dispose aujourd'hui que de deux refuges d'altitude : celui de L'Estrop, à proximité de la Grande Montagne, dans le Massif des Trois Évêchés ; celui du Chambeyron dans la haute vallée de l'Ubaye. Une nouvelle unité d'accueil montagnard constituerait donc une valeur ajoutée pour le département. « tête de pont » du projet de diversification, le futur « Refuge de la Grande Montagne » porte également l'ambition de structurer et de fédérer un pôle montagnard dynamique sur le territoire.

• Positionnement et enjeux du projet

Sur le plan de la géographie alpine, la chaîne de La Blanche (Grande Montagne) se situe au Sud des Alpes massif, sur les « premières marches alpines ». Les premiers grands sommets (Verdon, Monges, Dévoluy, Vercors) composent son horizon. La Résinière constitue un site idéal, propice à l'accueil, à l'itinérance et à la découverte accompagnée, ou pas, du milieu montagnard. Montagne d'alpages vallonnés, de la cabane des mulets au secteur de Pié Gros, dominée par la paroi dolomitique de Roche Close, véritable « pôle nature » invitant à la découverte, le secteur est, à la fois, propice à l'itinérance pour les randonneurs traditionnels et adapté à l'accueil d'une clientèle familiale désireuse de savourer la richesse du patrimoine montagnard singulier des Alpes-de-Haute-Provence.

Sur le plan du positionnement touristique, la réalisation d'un hébergement dans la Grande Montagne n'est pas imaginé comme l'aménagement d'un « refuge de plus ». Il répond principalement à un objectif d'accueil de publics « non initiés », des curieux impatients de découvrir la montagne, des visiteurs en quête de randonnées plutôt faciles ou de difficultés

moyennes, friands d'itinéraires de découverte de la faune et de la flore. Les parcours reliant plusieurs refuges entre eux existent cependant. Ils se déroulent à des altitudes souvent modestes, offrant des sentiers aux ambiances alpines, des panoramas singuliers, voire exceptionnels. De nombreuses « balades-découvertes » à la journée sont possibles au départ du futur refuge, accompagnées en toute sécurité par des professionnels de l'itinérance en montagne, aujourd'hui formés à la pédagogie de l'environnement.

Dans sa conception, le futur refuge de la Grande Montagne devra donc se mettre en situation d'accueillir des clientèles multiples qui se destinent à des pratiques variées. L'accueil doit être imaginé comme l'installation d'un véritable « camp de base » pouvant permettre de développer et de transmettre le goût de la nature alpine et de la montagne à des populations en quête de découverte. Il s'agit notamment de sensibiliser les jeunes publics et d'initier de nouvelles pratiques de la montagne.

On pense naturellement aux pratiques "de pleine nature", telles que la randonnée thématique et le VTT, dont l'essor n'est plus à démontrer. On pense également au passage au refuge considéré comme un « but en soi » et plus seulement comme une « étape » sur un parcours. Le séjour en refuge permet alors de développer, en pleine montagne, l'apprentissage de l'autonomie et du « vivre ensemble » (cf. "Mineurs Refuges", 2013, www.coordination-montagne.fr). Le refuge peut aussi devenir un lieu de retrouvailles, de convivialité, voire de festivités, que ce soit en couple, en famille, ou entre amis.

L'ambition du futur Refuge de la Grande Montagne n'est pas d'être seulement un espace d'accueil, mais bien une destination touristique à part entière - un endroit unique, un lieu de découverte et de curiosité.

À l'évidence, ce projet "dans son territoire" et "sur sa montagne" oblige à interroger la programmation spatiale du bâtiment et de ses usages, tendant, d'une part, à limiter sans doute les espaces destinés aux seuls montagnards et, d'autre part, à remettre en cause le principe alpin du refuge non gardé en saison hivernale.

En raison de sa situation topographique, le principe d'une ouverture toute l'année devra être proposé et étudié. L'organisation du refuge pourrait alors impliquer, en fonction des demandes, une présence humaine et un accueil quasi continu. Ce nouveau lieu d'accueil en pleine nature pourrait être l'occasion concrète d'expérimenter un nouveau modèle d'exploitation économique, aujourd'hui à imaginer.

• **Singularités du site, valeur expérimentale et conception du projet**

Les particularités physiques du site (climat, accès, dénivelée, rareté de l'eau...) contraignent les concepteurs et les techniciens à mettre en avant des enjeux liés à la nature des sols, à la prévention des risques naturels et au respect de l'environnement, à l'architecture, aux techniques constructives et aux matériaux, ainsi qu'aux aspects relevant de l'insertion paysagère. La valeur expérimentale du projet se traduit par la conception d'un bâtiment autonome sur tous les plans : alimentation en eau, assainissement, indépendance énergétique, approvisionnement, chantier.

L'utilisation de matériaux bio-sourcés, l'optimisation de la consommation énergétique, les technologies utilisées ainsi que son insertion efficiente dans ce paysage alpin seront les

facteurs clés de réussite du projet. Dans cette démarche, l'étude préalable, objet de la présente consultation, devra collecter toutes les informations liées à la programmation afin d'exprimer les besoins, les contraintes et les ambitions du projet d'ensemble.

- **Cadrage de la mission**

IDENTIFICATION DU MAÎTRE D'OUVRAGE

Commune de Seyne-les-Alpes
Représentée par M. Francis HERMITTE, Maire
Mairie – Grande Rue
04140 SEYNE-LES-ALPES

OBJET DU MARCHE

Il s'agit d'**une mission d'étude préalable de définition, de programmation paysagère et architecturale relative à la faisabilité du « projet de refuge de la Grande Montagne » et une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage.**

La mission sera réalisée en deux phases distinctes :

- . une tranche ferme : phase préalable de définition, de faisabilité et pré-programmation (architecturale et paysagère) du projet, en concertation avec le maître d'ouvrage et ses partenaires.

- . une tranche conditionnelle : celle-ci correspond à une phase de programmation technique détaillée et à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la rédaction du cahier des charges de consultation des équipes de maîtrise d'œuvre et le suivi de celle-ci.

Exigence formelle : l'équipe sélectionnée devra inclure cette tranche AMO dans sa prestation. Elle accompagnera le Maître d'ouvrage dans l'accompagnement de la consultation des concepteurs.

ETUDES HORS MISSION : une étude hydrogéologique, une expertise hydromécanique, une étude de sols et un relevé topographique seront menés parallèlement à la mission.

COMPETENCES REQUISES

La consultation s'adresse à une équipe disposant de toutes les compétences pour réaliser les missions d'étude et d'AMO.

La mission abordera les domaines de compétences suivants :

- Programmation paysagère et architecturale
- Approche paysagère et environnementale, insertion
- Approche technique et économique de la construction

- Approche fonctionnelle (usagers, gestionnaire) du projet, déplacements, organisation et gestion des usages

- Approche technique et réglementaire des ERP

- Approche des techniques constructives et des matériaux, associés à la conception et à la mise en œuvre d'un bâtiment autonome sur tous les plans.

Le mandataire sera clairement identifié. L'équipe peut mobiliser, en fonction de sa proposition et de ses moyens, des personnes qualifiées qu'elle jugera opportunes pour garantir la faisabilité et la qualité de ses propositions.

Une même personne peut faire valoir plusieurs compétences.

• **Déroulement de la consultation**

La consultation se fera en 2 temps :

1 / Candidatures

Sélection de trois équipes, dans la mesure d'un nombre suffisant de candidatures, en fonction de leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

Les candidats remettront leur acte de candidature à la Mairie de SEYNE-LES-ALPES, au plus tard le **1^{er} juin 2016 à 12h** :

- Sous forme écrite contre récépissé en mairie avec la mention :

«NE PAS OUVRIR»

« mission d'étude préalable de définition, de programmation paysagère et architecturale relative à la faisabilité du « projet de refuge de la Grande Montagne » mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage »

Le classement des candidatures retenues sera effectué selon les critères ci-dessous et la pondération suivante :

Critère N°1 : Capacités professionnelles - Coefficient pondérateur : 40 % (compétences et complémentarités / références / motivation / compréhension des problématiques)

Critère N°2 : Capacités techniques - Coefficient pondérateur : 30 % (équipe clairement composée / cohérence de l'équipe / moyens techniques)

Critère N°3 : Capacités financières - Coefficient pondérateur : 30 % (pièces administratives / garanties financières)

2 / Offres méthodologiques et financières

Les 3 candidats présélectionnés remettront leurs offres méthodologique et financière, sous forme écrite contre récépissé (avec une copie sur CD-ROM) en Mairie de SEYNE-LES-ALPES, au plus tard le **27 juin 2016 à 12h**, avec la mention :

«NE PAS OUVRIR»

«mission d'étude préalable de définition, de programmation paysagère et architecturale relative à la faisabilité du « projet de refuge de la Grande Montagne » mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage »

Les offres présentées seront en prix forfaitaire et définitif et seront détaillées. Une négociation aura lieu avec les 3 candidats à partir des critères présentés. Elle pourra porter sur des points différents selon le contenu de l'offre.

La négociation se déroulera dans le cadre d'une audition qui aura lieu dans les locaux communaux de Seyne-les-Alpes. L'audition des candidats retenus aura lieu en mairie, avec la commission, la première semaine de juillet 2016 (date et horaires à confirmer, suite au premier tour).

L'offre économiquement la plus avantageuse sera alors appréciée, en fonction notamment des critères énoncés ci- dessous :

> Méthodologie et organisation proposée (40 %)

- Pertinence de la méthodologie proposée (clarté, capacité de synthèse, communication auprès des élus) - Organisation et répartition entre les différents prestataires (pertinence de l'équipe, compétences, complémentarités, esprit d'équipe)

> Compréhension des attentes communales et capacité à concerter (30 %)

- Compréhension des attentes communales (contexte, problématique, appréhension globale et vision à long terme),
- Prise en compte des enjeux et objectifs retenus par la commune et cités dans le présent cahier des charges,
- Capacité à concerter (propositions, exemples, méthode/démarche /nombre, type de concertation) et partenaires associés.

> Proposition financière de la prestation, nature des prestations et délais (30 %)

- Prix des prestations et pertinence de la décomposition du prix (phases, nombre de jours, justification du coût, répartition entre intervenants),
- Niveau de précision et de qualité des prestations fournies,
- Délais estimés.

NATURE DES DOCUMENTS À RENDRE POUR CHAQUE ÉQUIPE

1 / Candidatures

Chaque équipe candidate devra établir un dossier de candidature comprenant notamment :

- Une lettre de motivation contextualisée (1 page A4 recto - verso maximum),
- Une présentation des membres de l'équipe et de leurs compétences vis-à-vis de l'étude et des moyens précis mis à disposition,

- Une présentation d'expériences (5 au maximum) se rapprochant si possible de la problématique proposée seront présentées sous format A3 (prise en compte du contexte global, description des missions et du rôle des différents intervenants, etc.),
- Les documents mentionnés aux articles 45 et 46 du Code des marchés publics.

2/ Offre méthodologique et financière

Chaque équipe sélectionnée devra établir une proposition détaillée. Cette dernière comprendra notamment :

- Une analyse du déroulement de la mission et de la méthodologie proposée,
- La nature et le niveau de précision des prestations et des documents restitués,
- Un calendrier prévisionnel,
- La rémunération sera détaillée (nombre de jours passés/ coût journée /nombre et coût des réunions), pour chaque membre de l'équipe, pour la tranche ferme et la tranche conditionnelle.

La tranche ferme sera exprimée en prix forfaitaire et définitif. Pour la tranche conditionnelle en prix forfaitaire, elle pourra être adaptée au regard des conclusions de la tranche ferme et des capacités financières de la commune.

DURÉE DU MARCHÉ ET DÉLAIS D'EXÉCUTION

Les élus souhaitent que la tranche ferme soit finalisée au plus tard le 15 Décembre 2016, pour une organisation de la consultation des concepteurs courant Janvier 2017.

ÉLÉMENTS ET DOSSIERS CONSULTABLES

- Avis d'appel public à la concurrence détaillé (AAPC)
- Cahier des charges valant règlement de consultation
- Dossier explicatif imagé

Renseignements auprès de :

Mairie de Seyne-les-Alpes - Mme ROSSO

Tél : 04 92 35 00 42

Fax : 04 92 35 18 98

Mail : secretariat@seynelesalpes.fr